Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260513-093D_2026-DE

FEUILLET 2026-00386

Nombre de Conseillers	
En exercice :	28
Présents :	25
Votants :	28

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 30 avril 2026 et sous la présidence de Monsieur Christophe BÉDARD, Maire.

Présents : Jean-Charles DUMONT, Élise FERRY, Philippe EVEZARD, Aurélie BERSIER, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Victoire DORISE, Michel ADELAÏDE, Daniel GUILLEMOT, Catherine VERNIER, Thibaut ARTUR DE LA VILLARMOIS, Corinne RUYSSEN, Bertrand ROBIC, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Sylvie MAHÉO, Patrick PIQUET, Chantal DE GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Marc PETITRENAUD, Virginie LE GALL

Ont donné procuration : Armelle LATTARD à Aurélie BERSIER, Philippe FERNANDEZ à Élise FERRY, Anaïs RUPIN à Perrine TANGUY

Secrétaire de séance : Thibaut DE LA VILLARMOIS

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

093D/2026 - INDEMNITE DE DEFRAIEMENT POUR LES PIEGEURS DE RAGONDINS ET DE RATS MUSQUES

Par délibération n°60/2024 en date du 03 juin 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une indemnité de défraiement d'un montant de 75 euros par piégeur et par campagne de piégeage de ragondins et de rats musqués.

Considérant l'arrêté de Monsieur le Préfet du Morbihan en date du 26 mars 2013 prescrivant la lutte contre les ragondins et les rats musqués sur l'ensemble du Département du Morbihan,

Considérant la nécessité de soutenir la campagne annuelle de piégeage en faisant appel à des piégeurs volontaires,

Considérant l'augmentation des prix du carburant et des fournitures nécessaires à l'activité de piégeage,

Il y a lieu de porter l'indemnité de défraiement versé aux piégeurs à 90 euros par personne et par campagne.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines, Stratégie et Développement économique réunie le 27 avril 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique et cadre de vie réunie le 29 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- fixer à 90 euros l'indemnité de défraiement par piégeur de ragondins et de rats musqués et par campagne ;

- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 12 mai 2026
Le Maire,
Christophe BÉDARD

MAIRIE DE BADEN
MORBIHAN